

Logiciel de Gestion des opérations de production (MOM)

Conditions supplémentaires

Les présentes Conditions supplémentaires du Logiciel de Gestion des opérations de production (« Conditions MOM ») modifient le Contrat de licence d'utilisateur final (« CLUF ») entre le Client et SISW uniquement en ce qui concerne les Produits identifiés sur le Bon de commande comme « MOM ». Les présentes conditions MOM, ainsi que le CLUF et les autres Conditions supplémentaires applicables, constituent l'accord entre les parties (« Accord »).

1. **DÉFINITIONS.** Les termes en majuscules utilisés dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Accord. Les définitions supplémentaires suivantes s'appliquent aux présentes Conditions MOM :
 - (a) « Agents autorisés » désigne les consultants, agents et sous-traitants du Client qui travaillent dans les locaux du Client et qui ont besoin d'accéder au Logiciel MOM en support des activités internes du Client.
 - (b) « Utilisateurs autorisés » désigne les employés et les Agents autorisés du Client.
 - (c) « Crédits » désigne les droits de licence supplémentaires qui peuvent être commandés auprès de SISW sur un Logiciel Simatic IT spécifique faisant partie intégrante du Logiciel MOM afin de permettre différentes configurations (par ex. pour un nombre déterminé d'utilisateurs dans le cas des licences « utilisateurs simultanés », pour un nombre précis d'éléments de configuration tels qu'un « Équipement » ou pour un nombre de clients dans le cas des licences par produit).
 - (d) « Équipement » désigne un appareil physique configuré dans des produits Logiciels MOM et qui échange des données de manière automatique avec des produits Logiciels MOM.
 - (e) « Logiciel MOM » désigne l'ensemble des logiciels vendus par SISW qui appartiennent au segment d'activité PL Gestion des Opérations de Production (MOM), à l'exception des Logiciels Unicam et Automation Designer.
 - (f) « Site » désigne, le cas échéant, le site du Client indiqué dans un LSDA. Un Client peut posséder plusieurs Sites et un nombre spécifique de licences du Logiciel MOM sera associé à chaque Site. Chaque licence ne peut être utilisée par le Client que sur les Sites associés à la licence. Nonobstant toute disposition contraire dans le Contrat, le Client ne peut pas transférer les licences du Logiciel MOM à un autre Site sans l'accord préalable écrit de SISW.
 - (g) « Multiplexage » désigne le fait d'utiliser un matériel ou un logiciel pour regrouper des connexions, réacheminer des informations ou réduire le nombre d'utilisateurs qui accèdent directement ou qui utilisent le Logiciel MOM (également désigné sous le terme de « pooling »).
 - (h) « Territoire » désigne le pays dans lequel le Client est autorisé à installer le Logiciel MOM.
 - (i) « Utilisateurs » désignent les employés du Client, et ceux de ses consultants, agents et sous-traitants, qui ne sont pas des concurrents de SISW, à condition que les consultants, agents ou sous-traitants aient accepté par écrit les restrictions concernant l'utilisation du Logiciel et des obligations en matière de confidentialité et de non-divulgaration au moins aussi strictes que celles stipulées dans le Contrat. Le terme Utilisateurs englobe également les appareils connectés au Logiciel MOM, dont, entre autres, les interfaces utilisateur en ligne, les connexions du navigateur, les terminaux (ordinateurs), les dispositifs d'atelier multiplexés via un seul ordinateur, dont les appareils RF, les terminaux de collecte de données, les périphériques mobiles, les terminaux Windows CE et les connexions d'interface vers ou depuis le Logiciel MOM installé sur un Site particulier.
2. **TYPES DE LICENCE ET D'UTILISATION.** Les types de licence et d'utilisation suivants peuvent être proposés en ce qui concerne les différents produits Logiciels MOM. Des types de licence et d'utilisation supplémentaires peuvent être spécifiés en ce qui concerne certains produits, comme indiqué dans un Bon de commande. Chaque licence ne peut être utilisée que par les Utilisateurs autorisés sur le Territoire et pour la durée spécifiée dans le Bon de commande.
 - 2.1 « Licence Utilisateurs actifs » signifie que l'accès au Logiciel MOM sera limité au nombre maximum d'Utilisateurs pour lesquels des licences ont été légitimement acquises dans le cadre de l'Accord pour un Site donné. Le multiplexage ne réduira pas le nombre de licences Utilisateurs actifs, chaque personne ou appareil connecté à un appareil de multiplexage étant comptabilisé comme une licence Utilisateurs actifs. Pour les licences Utilisateurs actifs du Logiciel MOM, les restrictions de « Territoire » et « Utilisateurs autorisés » ne s'appliquent pas.
 - 2.2 « Licence d'Utilisateurs simultanés » signifie que l'accès au Logiciel Simcenter LMS à un moment donné est limité au nombre maximum d'Utilisateurs autorisés indiqué sur le Bon de commande.
 - 2.3 « Crédits ». L'étendue de l'utilisation de certains produits du Logiciel MOM est généralement déterminée par le nombre de Crédits acquis. Le Client peut utiliser le Logiciel Simatic IT pour lequel il a acquis le nombre de Crédits correspondant.
 - 2.4 « Licence en location » désigne une licence d'une durée limitée de moins d'un an, telle qu'identifiée dans le Bon de commande. Les Services de maintenance d'une Licence en Location sont inclus dans les frais de la Licence en Location.

- 2.5 « **Licence de sauvegarde** » désigne une licence accordée uniquement pour sécuriser la redondance des installations de sauvegarde et de sécurité du Client.
- 2.6 « **Licence Utilisateurs nommés** » signifie que l'accès au Logiciel MOM est limité aux Utilisateurs autorisés nommés. Le Client peut réassigner une licence d'utilisateurs nommés une fois par mois civil.
- 2.7 « **Licence Node-locked** » signifie que l'utilisation de la Licence MOM est limitée à un seul poste de travail spécifié par le Client et peut inclure un périphérique de verrouillage matériel ou dongle pour gérer cette restriction.
- 2.8 « **Licence perpétuelle** » ou « **Licence étendue** » désigne une licence du Logiciel qui s'étend indéfiniment. Les Licences perpétuelles n'incluent pas les Services de maintenance.
- 2.9 « **Licence par produit** » signifie que l'utilisation du Logiciel MOM est limitée au nombre de produits tiers auxquels le Logiciel MOM est interfacé de manière individualisée.
- 2.10 « **Licence par serveur** » signifie que l'utilisation du Logiciel MOM est limitée à un seul serveur spécifié.
- 2.11 « **Licence par abonnement** » désigne une licence d'une durée limitée telle qu'identifiée dans un Bon de commande. Les Services de maintenance sont inclus dans les coûts de la Licence par abonnement. Pour des durées d'abonnement sur plusieurs années, SISW se réserve le droit d'exiger que de nouvelles clés de licence soient délivrées pendant la durée de l'abonnement.
- 2.12 « **Licence test/QA** » désigne une licence accordée uniquement pour la prise en charge de la personnalisation, du support et des tests d'installation en cours et qui ne peut être utilisée dans un environnement de production ou à toute autre fin.
3. **AUTRES DISPOSITIONS.** Le Client est autorisé à utiliser toute Interface de programmation d'application identifiée comme publié dans la Documentation (« API ») comme faisant partie du Logiciel sous licence à des fins d'activités internes du Client uniquement. Le Client peut ne pas utiliser les API pour permettre l'utilisation non autorisée du Logiciel. Le Client peut acheter une licence distincte pour l'utilisation de certaines API publiées pour développer des logiciels à utiliser uniquement en liaison avec le Logiciel. Il est interdit au Client de revendre tout logiciel développé par l'utilisation des API à moins que (a) le Client ne soit autorisé séparément à le faire en tant que membre d'un programme partenaire de solutions SISW, ou (b) le Client ait acheté des licences du Logiciel Preactor qui incluent des API que le Client peut utiliser pour développer des logiciels pour l'usage interne du Client et pour la revente soumise à des conditions au moins aussi protectrices que le présent Accord. Le Client n'est pas autorisé à modifier, adapter ou fusionner autrement le Logiciel. SISW n'a aucune obligation ni responsabilité en ce qui concerne les logiciels développés par le Client à l'aide des API. Il est en tout état de cause interdit au Client d'utiliser des API non publiées.